

# **SESSION ORDINAIRE DU 12 septembre 2019**

## **CONVOCATION DU 06 septembre 2019**

---

L'an deux mille dix-neuf et le douze septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel AUDEBERT, Maire.

Présents : Michel AUDEBERT, Maire – Bertrand FLOURET, 1er adjoint – Gaëlle FAUCARD, 2<sup>ème</sup> adjointe – Jean-Louis TERNIER, 3<sup>ème</sup> adjoint – Christophe CHAMPAULT 4<sup>ème</sup> adjoint – Marie LOISY– Fabrice HOEFFELIN.

Absente excusée : Valérie SENUT ayant donné pouvoir à Bertrand FLOURET.

Absents : Séverine REY – Sandrine LOEILLET – Loïc GOURDON – Noël SEIDEL – Laurent CASANAVE DIT BERDOT.

Secrétaire de séance : Marie LOISY.

La séance est ouverte par M. le Maire.

Aucune remarque n'est faite sur le compte-rendu du précédent conseil municipal, il est adopté à l'unanimité.

### **1. Présentation du rapport annuel 2018 sur les Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif**

Lecture est faite par Bertrand FLOURET du rapport qui détaille les indicateurs de la gestion de l'assainissement collectif :

Nombre d'abonnés 286 contre 283 en 2017

Volume d'eau facturé : 24 515 m3 pour un montant TTC 49 733,91 €

5,2 km de réseau à Vasselay

1 ménage de 4 personnes consomme 120 m3 d'eau en moyenne, pour un montant de 307,56 €

Le m3 d'eau assainie coûte 2,56 €

- La station d'épuration a généré 11 tonnes de matière sèche (boues) ? Pas d'épandage cette année. La station n'est pas tout à fait conforme cette année, le réseau d'eau apporte un peu trop d'eau météoritique. Des réglages vont être opérés.

Le RPQS 2018 complet est consultable sur le site de l'observatoire de l'eau :

<http://www.services.eaufrance.fr/>.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ce rapport.

**Approbation par 8 voix pour.**

### **2. Création d'actes en la forme administrative**

Seuls le Président de Région, le Président du Conseil Départemental et le Maire sont autorisés à rédiger des actes administratifs. Le Maire peut se faire représenter par un conseiller municipal. Il s'agit d'actes gratuits qui sont transmis ensuite à la Direction des Territoires et au service des Hypothèques.

**A l'unanimité, Le Conseil autorise le Maire à rédiger les actes administratifs pour la cession de terrains et M. Fabrice HOEFFELIN à représenter la commune lors de la signature des actes.**

### **3. Convention avec Enedis pour l'installation d'un transformateur**

Un transformateur doit être installé à Jou pour la rocade (enfouissement des lignes sur le tracé). La convention n'ayant pas été envoyée par ENEDIS, la délibération est reportée en attente de la réception des documents.

### **4. Concours du Receveur Municipal – Attribution d'indemnités**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le courrier en date du 19 août 2019 concernant les demandes d'indemnité de conseil et de budget du comptable pour la période du 01/01/2019 au 31/08/2019 :

Du 01/01/2019 au 13/03/2019 (70 jours), l'indemnité de conseil peut être versée à M. Christian BULIDON

Du 14/03/2019 au 12/05/2019 (56 jours), l'indemnité de conseil et de budget peuvent être versées à M. Laurent REVIDON

Du 13/05/2019 au 31/08/2019 (107 jours), l'indemnité de conseil peut être versée à Mme Murielle BOURGOIGNON

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **Avec 5 absentions, 2 voix contre et 1 voix pour de ne pas verser l'indemnité de conseil à M. Christian BULIDON**
- **A l'unanimité de verser l'indemnité de conseil et de budget au taux de 100% à M. Laurent REVIDON**
- **A l'unanimité de verser l'indemnité de conseil au taux de 100% à Mme Murielle BOURGOIGNON**

### **5. Questions diverses**

- Sacs jaunes, bacs jaunes : Les sacs jaunes disparaissent au profit des bacs jaunes. Ils seront livrés le 8 octobre à la CCTHB. Puis, ils seront distribués dans les communes. Pour Vasselay, la distribution est programmée pour le 15 octobre du 15h30 à 19h, le 16 octobre de 9h à 17h et le 19 octobre, de 9h à 17h.

La présence d'un élu est requise. Des personnels en CDD ont été recrutés pour cette distribution. Une tolérance sera étudiée pour le passage des sacs aux bacs. Des conteneurs particuliers munis d'une puce permettront aux résidents secondaires de déposer occasionnellement des déchets.

- Des tests sont à faire pour mesurer l'air dans les bâtiments publics accueillant des enfants de moins de 6 ans. Les correctifs, si besoin, peuvent être faits soit par un prestataire soit par nos soins.
- Le recensement aura lieu sur notre commune du 16 janvier au 15 février. Il est fait tous les 5 ans.

Le coordonnateur est Pascale Delaporte. Il faudra recruter un troisième agent recenseur qui aura 260 logements à visiter.

- Une mesure de simplification des marchés publics va entrer en vigueur début 2020 Un décret profitera aux collectivités territoriales ainsi qu'aux entreprises qui seront dispensées des formalités inhérentes à la passation d'un marché public. Le décret maintient les exigences de transparence sur les marchés publics compris entre 25 000 et 40 000 € HT. Il s'agit bien de faciliter l'accès des PME à la commande publique et simplifier la conclusion de marchés publics répondant à un besoin inférieur à 40 000 €.
- Le SDE nous demande d'anticiper nos commandes concernant les prises sur les mâts supportant les illuminations de Noël.
- Personnel : Il faut réfléchir au recrutement d'un agent supplémentaire (avec un permis poids lourd

et des CACES) pour compléter l'équipe technique. Prévoir de réunir la commission du personnel.

- Prévoir une réunion du CCAS pour préparer le repas des aînés.
  - L'élection des représentants des parents d'élèves aura lieu les 11 et 12 octobre.
  - L'enquêteur pour la rocade sera présent à la Mairie le 23 septembre de 9 à 12h.
  - Le 1er octobre, le Conseil départemental procédera à un contrôle de vitesse sur la commune.
  - Le 3 octobre : Conseil Communautaire à Vasselay à 18h30
  - L'association de Zumba n'étant plus présente sur Vasselay, il faut récupérer les clés dont elle dispose encore et libérer les créneaux qu'elle a réservé au centre socioculturel.
  - Nature 18 a d'ailleurs demandé à réserver la grande salle le 5 octobre, en lieu et place de la Zumba.
  - Le 21/10, le Conseil Départemental procédera à l'enrobé de la route de Bourges.
  - Des chicanes ont été installées, des observations peuvent être faites sur leur position jusqu'au 1er octobre, date du bilan, avant installation définitive.
  - Les charmilles ont été coupées sur la route de Bourges par les employés communaux qui l'ont fait avec tous les dispositifs de sécurité recommandés.
  - Le chemin de liaison entre le lotissement de l'Arpent Carré et le terrain de sport est en mauvais état. Ce sont les riverains qui l'entretiennent. Il faudrait trouver une solution qui tienne compte des contraintes environnementales.
  - Le SIVU s'est réuni pour projeter d'entretenir la route de St Eloy de Gy.
  - La veille de la brocante, Laurent DABERT sur son temps libre, est venu retirer les pierres sur le terrain où les brocanteurs allaient s'installer. Qu'il en soit remercié.
  - Les bénévoles de la bibliothèque ont listé les tâches administratives qui vont être confiées à la secrétaire de mairie.
  - Les travaux du centre-bourg : Nous arrivons à l'étape de la signature de l'attribution du marché.
  - Réunion avec le SIAEPAC pour prévoir l'installation d'une 3e station de relèvement.
  - La commission Communication va se réunir prochainement pour rédiger le Trait d'Union.
  - Des déchets verts ont été signalés dans un chemin sur la route de Bourges.
  - Pas de problèmes signalés à la rentrée scolaire. Le wifi a été vérifié, il fonctionne, il reste deux lignes à tirer à l'école élémentaire pour relier les ordinateurs.
  - Rappel de la programmation de la saison culturelle de la Communauté de Communes.
  - Rappel de la réorganisation des trésoreries, il ne restera, à terme, que St Amand, Vierzon et Bourges.
  - Il faudra acheter une nouvelle urne et des isoairs pour équiper le 2e bureau de vote.
  - Un carrefour des rencontres PLUI de la CCTH a eu lieu, un 2e aura lieu. A savoir : en 2027, zéro terrain à construire dans toutes les communautés de communes, les zones constructibles seront drastiquement réduites en faveur du bâti existant à rénover.
- Prochain Conseil Municipal : le 10 octobre                      - Commission Communication : date à définir.
- CCAS : le 17 octobre à 19h30
- Commission personnel : le 1er octobre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.